

Le 25 mai 2022

Kluane

Parc national et réserve de parc
national du Canada

Ébauche du plan directeur

Table des matières

Page de recommandations	v
1.0 Vision	1
2.0 Däzhän Dákwändür Ch'e - C'est notre histoire	2
3.0 Principes directeurs	3
4.0 Signification	5
5.0 Contexte de planification.....	7
6.0 Élaboration de l'ébauche du plan directeur	11
7.0 Buts, objectifs et cibles.....	12
8.0 Zonage	16
9.0 Résumé de l'évaluation environnementale stratégique	25

Cartes

Carte 1 – Cadre régional (Remarque : Le plan final comprendra des cartes indiquant les Tutchones du Sud)	6
Carte 2 – Parc national et réserve de parc national Kluane	11
Carte 3 – Zonage	22

Page de recommandations

Recommandé par :

Ron Hallman
*Président et directeur général de
l'Agence Parcs Canada
Parcs Canada*

Andrew Campbell
*Vice-président principal, Opérations
Parcs Canada*

John Haselmayer
*Directeur d'unité de gestion par intérim
Unité de gestion du Yukon,
Parcs Canada
Parcs Canada*

Linaya Workman
*Directrice du parc
Parc national et réserve de parc
national Kluane
Parcs Canada*

Dän nätthe äda Kaaxnox,
Chef Steve Smith
*Shadhäla yè Ashèyi Kwädän
Premières Nations Champagne et
Aishihik*

Bob Dickson
Chef
*Lhù'ààn Mân Kwa Ch'ân'
Première Nation Kluane*

Elsabe Kloppers
*Présidence
Conseil de gestion du parc national
Kluane*

1.0 Vision

C'est une terre vivante; c'est Dañ Keyı̄, le pays du peuple.

C'est un lieu où l'eau, les plantes, les animaux et les personnes sont en bonne santé et résistent à l'évolution du climat.

C'est un lieu de transmission des connaissances et de reconnexion.

C'est un lieu où des décisions judicieuses sont prises ensemble et où toutes les connaissances sont valorisées et prises en compte.

C'est un endroit où nous nous sentons tous les bienvenus.

Á'sía Keyi - La terre du grand-père

Á'sía keyi,
 nedjshjka dak'anuta du.
 Á'sía keyi,
 dach'anakwats'ä`n diyq
 ughq yats'a säy na.
 Á'sía keyi, nakwats'än diyq
 äju yats'a säy, ak'an.
 Á'sía keyi,
 nakwanich'i ū
 A'hı̄ tashänı̄thj.
 Kwänischis yadjnj.

*Pays du grand-père,
 Tu prends soin de nous.
 Pays du grand-père,
 Tu nous as été enlevé
 Et nous t'avons pleuré longtemps.
 Pays du grand-père,
 Tu nous es revenu
 Et nous ne pleurons plus.
 Pays du grand-père,
 Nous sommes heureux de te revoir.
 Merci pour tout.*

Source : Diyet van Lieshout, écrit pour le parc national et la réserve de parc national Kluane. Le 12 décembre 2011.

2.0 Däzhän Dákwändür Ch'e - C'est notre histoire

Le parc national et la réserve de parc national Kluane (RPN Kluane ou « le parc ») protègent un paysage spectaculaire composé de hauts sommets montagneux, de glaciers de vallée massifs, de forêts boréales, d'espèces sauvages du Nord et d'un patrimoine culturel riche.

Pour les Tutchones du Sud, la terre est connue sous le nom de Dañ Keyĩ/le pays du peuple. La région de Kluane est habitée par Dän/le peuple depuis des milliers d'années et leur savoir est basé sur une relation interconnectée avec la terre. Dän a vécu au sein des cycles naturels et sa gestion, fondée sur des générations de connaissances, a enrichi la santé de la terre.

Nombre des liens vitaux que Dän entretenait avec cet endroit ont été rompus lors de la construction de la route de l'Alaska en 1942. Dans un effort malavisé pour protéger la faune le long de la route, le gouvernement a créé le refuge faunique Kluane en 1943. D'un trait de plume, Dän a été expulsé de sa terre natale – il ne pouvait plus vivre de la chasse et du piégeage. Avec le retrait de Dän de ses terres, la santé de la terre et des personnes a décliné.

En 1973, une délégation de chefs des Premières Nations du Yukon a présenté le document « Together Today for our Children Tomorrow » [Ensemble aujourd'hui pour nos enfants demain] au premier ministre de l'époque, Pierre Elliot Trudeau, ce qui a permis d'entamer des négociations sur les revendications territoriales au Yukon. En 1976, la RPN Kluane a été déclarée réserve de parc national afin de protéger une zone représentative de la région naturelle de la chaîne côtière du Nord. Le gouvernement du Canada a signé des ententes définitives sur les revendications territoriales globales avec les Premières Nations Champagne et Aishihik (PNCA) et la Première Nation Kluane (PNK) en 1993 et 2003, respectivement.

Les droits du Lhù'ààn Mân Kwa Ch'ân'/peuple du lac Kluane, et du Shadhäla yè Ashèyi Kwädän/peuple de Champagne et de Aishihik, de chasser, de piéger, de pêcher et de cueillir des plantes dans le parc sont définis dans leurs ententes définitives et sont protégés par la Constitution du Canada. Ces traités modernes constituent le fondement juridique de la gestion coopérative de la RPN Kluane, fondée sur une relation de confiance, de respect mutuel et de valeurs partagées.

Le peuple du lac Kluane et le peuple de Champagne et de Aishihik travaillent à la revitalisation de leur culture par la reconnexion. Être sur les terres, rétablir les liens familiaux, enseigner les activités traditionnelles, revitaliser la langue et créer un sentiment d'appartenance pour les nouvelles générations sont des priorités. Une initiative de nation à nation intitulée « Réparer les liens brisés » a amorcé un important processus de guérison entre le gouvernement fédéral et les Premières Nations.

Ensemble, le Conseil de gestion du parc national Kluane, la PNK, les PNCA et Parcs Canada protègent et prennent soin de cet endroit spécial – pour aujourd'hui et pour les générations à venir. En tant qu'intendantes, les voix des Premières Nations font partie intégrante de la prise de décision, apportant des idées vitales sur l'entretien de la terre, fondées sur des générations de connaissances. Ce plan a été créé par les partenaires de gestion coopérative afin de guider la gestion du parc pour les 10 prochaines années. Les partenaires rendront compte chaque année des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs du plan. Le plan sera révisé tous les 10 ans ou plus tôt, comme l'exige la législation.

3.0 Principes directeurs

Ces valeurs ont été désignées par les partenaires de la gestion coopérative afin de fournir une orientation dans la gestion du parc national et de la réserve de parc national Kluane. (Œuvres d'art : Frances Oles; traduction : Chughäla [Lorraine Allen] et Ayedindaya [Margaret Workman])

Kwiyaajàl' – Bienvenue

Le parc national et la réserve de parc national Kluane sont un endroit pour tout le monde, un lieu d'apprentissage et d'expérience, et un lieu où des connexions peuvent être établies.

Les tambours sont une voix, celle des histoires, de la célébration ou de la tristesse. Les tambours souhaitent la bienvenue, ils invitent à danser ou à raconter des histoires. Chaque tambour a sa propre voix et, ensemble, ils parlent pour un temps et un lieu.



Nàts'it'är – Respect

Il est important d'écouter et d'apprendre les uns des autres afin que nous puissions établir des relations solides, nous faire confiance et œuvrer ensemble vers nos objectifs communs.

Il y a longtemps, l'époque était chaotique dans le monde animal. Beaverman a organisé les animaux de manière à ce qu'ils aient tous leur propre niche dans le monde et qu'ils puissent interagir et vivre les uns avec les autres d'une manière qui profite à tous, au fil du temps.

Kwädäy kwändür jenīth'a k'e kīdän – Nous écoutons et apprenons les enseignements d'antan

La transmission de nos connaissances est un processus circulaire qui va des aînés aux jeunes et repose sur des générations d'expériences qui peuvent être transmises à nos futurs dirigeants.

Une maman ourse apprend à ses petits comment s'épanouir et survivre dans le monde. Ces connaissances sont transmises de génération en génération. Le collet à plumes fait un fond circulaire et représente les connaissances et les technologies traditionnelles. Il est constitué de ressources simples, mais son application est efficace. Il est fragile, mais portable et remplaçable.





**Dazhän nän käy yè dàkeyi dághàshūr t'ù ghàkwīnjì –
Nous sommes tous reconnaissants pour notre terre; elle
nous donne tout ce dont nous avons besoin pour vivre**

Tout est lié et notre force et notre résilience proviennent de nos liens avec notre terre et notre eau. Nous devons travailler ensemble pour veiller à ce que ces liens subsistent afin de favoriser un environnement et des personnes en santé.

Une ligne de partage des eaux. L'air et les montagnes créent un paysage qui permet aux plantes, aux animaux et aux personnes de prospérer. Le mycélium qui encadre le paysage représente l'interconnexion qui nourrit. Le motif floral à perles représente les personnes et l'équilibre.

Nlaye uk'anīthät – Vous, les gens, vous y pensez ensemble

Nous guidons nos décisions en utilisant les connaissances traditionnelles de la terre et des renseignements scientifiques pour former une vision unique.

Ces deux arbres sont des espèces distinctes, mais ils se soutiennent mutuellement. Les cercles ocre représentent les idées et les traditions humaines. Il y en a quatre, indiquant les quatre directions. La jeune pousse représente les nouvelles idées qui naissent du partage.



**Shāwthän kuk'ats'änätà dāzhän nän kay –
Tout le monde s'occupe très bien de la terre**

En tant que gardiens, nous avons la responsabilité de veiller à ce que nos décisions reflètent nos valeurs et à ce que les liens entre la terre, l'eau et les personnes qui vivent ici restent éternels.

Nos mains sur la terre représentent le soin et l'intention.

4.0 Signification

Depuis la dernière période glaciaire, les Tutchones du Sud vivent dans la région qui constitue désormais la RPN Kluane. Tout au long de l'année, les familles parcouraient de grandes distances pour profiter de l'abondance saisonnière de la faune et de la flore. Plus de 250 sites archéologiques directement liés aux Tutchones du Sud ont été repérés dans la RPN Kluane, et le parc comprend un réseau de sentiers patrimoniaux entrelacés, portant des noms de lieux autochtones. Dän s'efforce de reconstruire et de maintenir sa profonde relation culturelle et spirituelle avec la terre, comme le font ses ancêtres depuis des millénaires – en enseignant à leurs jeunes, en chassant et en cueillant, et en transmettant les histoires de leur pays.

La RPN Kluane fait partie d'un site du patrimoine mondial de l'UNESCO, tout comme ses voisins les parcs nationaux de Wrangell-St. Elias et de Glacier Bay en Alaska, et le parc provincial de Tatshenshini-Alsek en Colombie-Britannique. Ensemble, ces parcs forment l'une des plus grandes aires protégées au monde. En 1986, la portion de 90 km de la rivière Alsek qui traverse la RPN Kluane a été désignée « rivière du patrimoine canadien ». La rivière est reconnue pour ses caractéristiques naturelles exceptionnelles, ses 10 000 ans d'histoire culturelle et ses activités de descente en eaux vives en milieu sauvage de classe mondiale.

Les caractéristiques qui définissent cette partie de la région naturelle de la chaîne côtière du Nord sont les suivantes :

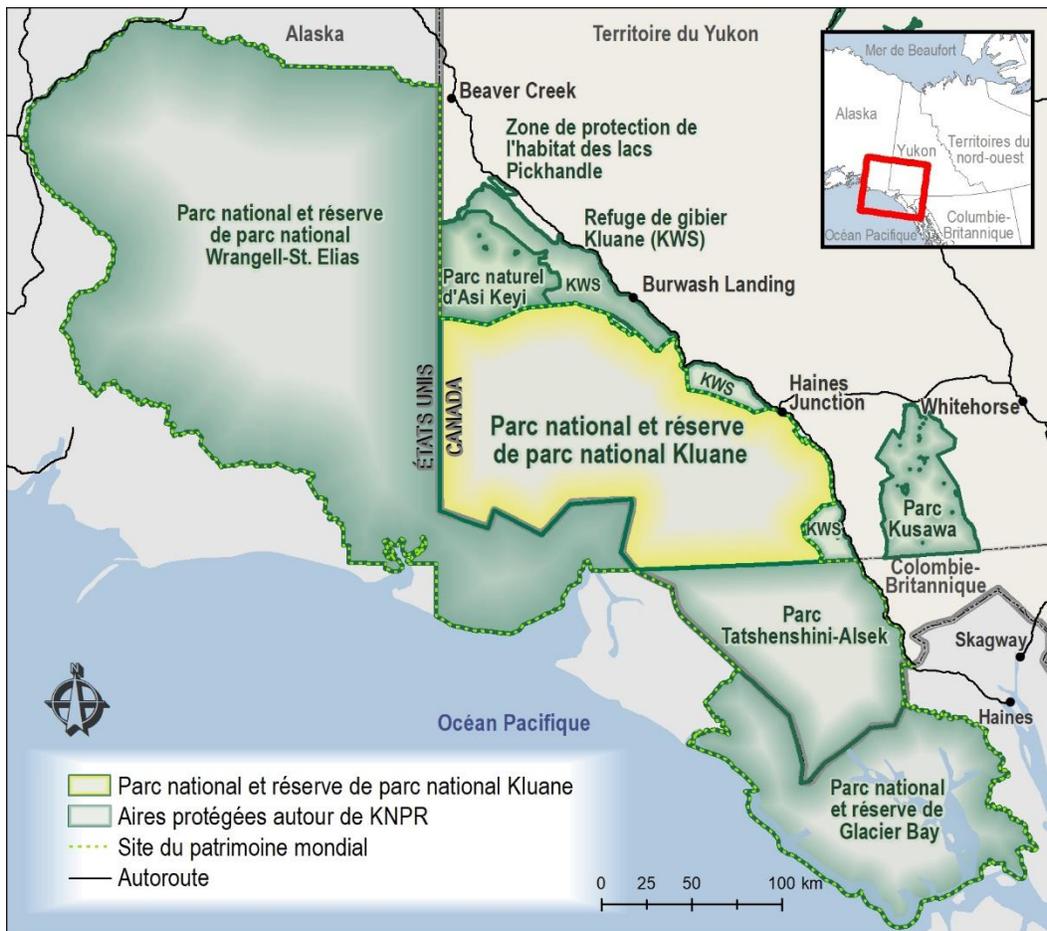
- les monts St. Elias, dont le mont Logan, le plus haut sommet du Canada avec ses 5 959 mètres;
- l'un des plus grands champs de glace non polaires du monde, avec d'immenses glaciers de vallée et des rivières sauvages – un vestige de la dernière période glaciaire;
- la population de grizzlis la plus diversifiée sur le plan génétique en Amérique du Nord, une importante population de mouflons de Dall et la seule population de saumon kokani enclavée dans un parc national canadien;
- un carrefour écologique entre les influences de l'océan Pacifique, de l'Arctique et de la forêt boréale, qui donne lieu à des communautés végétales diverses.

La RPN Kluane est connue dans le monde entier pour ses possibilités exceptionnelles d'activités récréatives, attirant des alpinistes, des amateurs de descente en eaux vives et des randonneurs pédestres expérimentés vers son terrain montagneux et ses rivières d'un bleu glacé. Les visiteurs viennent également pour découvrir les expositions attrayantes des centres d'accueil du parc, parcourir la pittoresque route de l'Alaska, faire des promenades et des randonnées d'une journée, observer la faune et la flore et partager des moments paisibles avec leurs amis et leur famille.

Kwiyaajàl'

Nous sommes heureux de vous accueillir.

Carte 1 – Cadre régional (Remarque : Le plan final comprendra des cartes indiquant les Tutchones du Sud)



5.0 Contexte de planification

Ententes définitives : L'« Entente définitive des Premières Nations Champagne et Aishihik » (1993) et l'« Entente définitive de la Première Nation Kluane » (2003) définissent les droits et les responsabilités des membres des Premières Nations et du Canada, notamment :

- réaffirmer les droits des Premières Nations dans le parc;
- reconnaître l'utilisation traditionnelle et actuelle du parc;
- veiller à ce que la langue des Tutchones du Sud soit utilisée dans le parc;
- offrir des possibilités économiques et d'emploi aux membres des Premières Nations dans le cadre de l'aménagement, de l'exploitation et de la gestion du parc;
- utiliser les connaissances traditionnelles et scientifiques dans la gestion du parc.

Ententes sur l'autonomie gouvernementale : L'« Entente sur l'autonomie gouvernementale de la Première Nation Kluane » (2010) et l'« Entente sur l'autonomie gouvernementale des Premières Nations Champagne et Aishihik » (1993) reconnaissent le droit inhérent à l'autodétermination et définissent l'autorité législative sur des sujets comme :

- la gouvernance, ainsi que la gestion et l'administration des droits et des avantages pour les citoyens des Premières Nations;
- le développement des services sociaux, éducatifs et économiques pour les citoyens des Premières Nations;
- la promulgation de lois sur leurs terres octroyées par l'entente concernant l'utilisation et la gestion des ressources, la récolte, ainsi que l'octroi de permis et la réglementation des activités qui peuvent s'y dérouler.

Gestion coopérative : Une nouvelle ère de gestion coopérative a débuté avec la signature des ententes définitives. Parcs Canada, la PNK et les PNCA sont engagés dans un effort durable pour s'occuper de la terre, fondé sur un solide respect mutuel et une compréhension commune de leurs responsabilités respectives. Le Conseil de gestion du parc national Kluane (« le Conseil »), mandaté dans les deux ententes définitives, est un élément clé de la gestion coopérative et peut faire des recommandations sur toutes les questions relatives à l'aménagement et à la gestion du parc, y compris les révisions du plan directeur du parc. Le Conseil est composé de six membres votants : deux personnes nommées par les PNCA, deux personnes nommées par la PNK et deux personnes nommées par le gouvernement du Canada. Le gestionnaire du parc siège au Conseil en tant que membre sans droit de vote. Le plan stratégique du Conseil (2021-2024) a déterminé quatre buts :

1. Nighā shāw nīdhān dākēyi lāādādal yu - Nous sommes heureux de vous voir arriver dans notre pays. Ce but est axé sur le renforcement des relations et la création de liens. En suivant l'exemple des Premières Nations, aider à créer un espace et des occasions pour intégrer les connaissances traditionnelles dans tous les aspects de la discussion et des recommandations.
2. Dāzhān k'e ndasādiīye - C'est ainsi que nous travaillons. Ce but est axé sur la réalisation active du mandat du Conseil tel qu'il est décrit dans les ententes définitives des PNCA et de la PNK.
3. Shada t̄t̄h'i k'è sòthān ghākenādān - Ils apprennent tous bien assis en cercle. Ce but est axé sur la mise en place d'un Conseil fort et efficace, sur le renforcement de ses capacités par la rationalisation des processus internes et sur l'éducation des communautés externes.
4. Dān ts'ān kwīshe k'è sòthān jennīth'a - Quand je parle aux gens, je comprends bien. Ce but est axé sur l'amélioration de la communication et de la mobilisation en rencontrant les gens là où ils se trouvent.

Réalignement des limites du parc et de la réserve de parc : Parcs Canada s'emploie à réaligner les limites de la RPN Kluane dans certains secteurs.

- Lorsque la RPN Kluane a été créée, la limite le long des routes de l'Alaska et de Haines a été reculée de 305 m pour permettre le réalignement futur des routes. Le réalignement des routes est maintenant terminé et l'administration et le contrôle de ces terres ont été transférés à Parcs Canada en vue de leur inclusion finale dans le parc et la réserve de parc. Ces zones comprennent des bandes de terre parallèles à la route allant de Khàr Shan Nij/le ruisseau Congdon à 'A'äy Chù'/la rivière Slim's et allant du ruisseau Bear à Łu Ghà/la rivière Klukshu.
- Conformément aux ententes définitives, les limites juridiques seront corrigées afin de refléter les terres octroyées par les ententes à la PNK et aux PNCA qui ont été retirées du parc et de la réserve du parc.

Modifications du zonage : Plusieurs modifications du zonage du parc sont prévues dans cette ébauche du plan directeur. Les modifications du zonage ont été effectuées pour : 1) intégrer de nouveaux renseignements sur les exigences de protection des écosystèmes, ainsi que sur la capacité et l'aptitude des écosystèmes à offrir des possibilités d'expériences aux visiteurs, et 2) confirmer et désigner les expériences des visiteurs qui sont compatibles avec les exigences de protection des écosystèmes. Une modification du zonage est déterminée pour héberger l'installation d'écotourisme proposée par la PNK. Deux modifications du zonage sont déterminées pour héberger l'installation d'écotourisme proposée par les PNCA. Ces installations d'écotourisme sont ancrées dans les deux ententes définitives, qui prévoient des avantages économiques pour les Premières Nations découlant de l'exploitation et de l'aménagement du parc. Toutes les modifications du zonage (et le plan directeur dans son ensemble) ont été soumises à une évaluation d'impact stratégique, qui a conclu que les modifications du zonage et les activités potentielles correspondantes sont compatibles avec la capacité du parc à respecter les exigences de protection des écosystèmes (voir 8.0 Résumé de l'évaluation environnementale stratégique). Quatre-vingt-cinq pour cent du parc restent en zone II (milieu sauvage). Ce pourcentage n'a pas changé par rapport au plan directeur de 2010. Ces modifications du zonage et d'autres sont décrites en détail à la section 7 – Zonage, et dans le document « Rationale for Changes to Zoning – Kluane National Park and Reserve Draft Management Plan (2021) » [Justification des modifications du zonage – Ébauche du plan directeur du parc national et de la réserve de parc national Kluane], disponible à l'adresse :

<https://www.pc.gc.ca/fr/pn-np/yt/kluane/gestion-management>.

Avantages économiques pour les Premières Nations : Les ententes définitives décrivent des approches spécifiques et générales en matière de possibilités économiques dans le parc, tant pour les PNCA que pour la PNK. La PNK va de l'avant avec une proposition visant à construire une installation d'écotourisme dans le parc, près du lac Bighorn. Un pavillon principal et des chalets accueilleront les touristes et le personnel pour des séjours de plusieurs nuits. Des chalets rudimentaires connexes, conformes à la zone II, peuvent également être mis en place. Les PNCA s'apprêtent à construire une installation d'écotourisme sur les terres octroyées par l'entente à l'extérieur du parc, à côté de Mät'ätäna Män/le lac Kathleen, et bon nombre des activités proposées se dérouleront dans le parc. Les infrastructures à l'appui dans le parc peuvent comprendre deux camps de montagne situés en altitude, l'un entre les lacs Mush et Bates et l'autre entre les lacs Sockeye et Johobo. Des chalets rudimentaires connexes, conformes à la zone II, peuvent également être mis en place. Les activités proposées dans le cadre de ces deux projets peuvent inclure : l'expérience de la culture des Tutchones du Sud, l'observation de la faune et la randonnée assistées par avion, les vols panoramiques, le ski de fond, l'équitation et le traîneau à chiens. Les deux projets proposés en sont au stade de la conception.

Statut de « réserve » : le statut de « réserve » du parc national et de la réserve de parc national Kluane sera supprimé lorsque la Première Nation White River et le gouvernement du Canada concluront une entente définitive.

Environnement naturel en évolution rapide : la région de Kluane se réchauffe; la température annuelle moyenne dans le village de Dakwākāda/Haines Junction a augmenté de 4 °C depuis 1945. Cela a entraîné la disparition de plus de 230 petits glaciers et de 19 % de la superficie totale couverte par les glaciers. En 2016, le recul du glacier Kaskawulsh a provoqué le détournement d'une rivière vers un bassin versant et un océan différents, entraînant une profonde transformation du paysage. Les modèles de changement climatique prévoient d'autres répercussions dans la région, notamment l'allongement de la saison des incendies, la multiplication des épisodes de pluie sur la neige et l'augmentation de la température des lacs. Il est possible que les espèces et les écosystèmes ne soient pas en mesure de s'adapter à ce rythme de changement.

Pressions adjacentes au parc : Les questions préoccupantes dans la région de Kluane, qui pourraient avoir des effets néfastes sur les ressources et les valeurs naturelles et culturelles du parc, sont les suivantes :

- augmentation du déversement des effluents d'eaux usées traitées de Dakwākāda/Haines Junction dans les zones humides de Shadhāla Chù/la rivière Dezadeash;
- augmentation des complexes miniers;
- possibilité pour le bison des bois d'étendre son aire de répartition dans le parc.

Constatations de l'évaluation de l'état du parc : L'« Évaluation de l'état du parc national et de la réserve de parc national Kluane » (2017) a déterminé trois enjeux clés :

1. La nécessité d'améliorer encore les relations avec les Premières Nations et d'accroître le recours aux connaissances traditionnelles et aux langues autochtones.
2. La nécessité d'une approche plus stratégique de la gestion de l'expérience du visiteur, y compris une plus grande utilisation des sciences sociales pour aider à comprendre les modèles de fréquentation des visiteurs, aider à déterminer les marchés stratégiques, et soutenir l'élaboration d'un plan de fréquentation des visiteurs.
3. La nécessité d'accorder plus d'attention et de mener des recherches sur les questions écologiques clés dont les impacts sont très visibles. Les éléments qui revêtent une importance particulière au cours de la durée de ce plan sont : 1) le détournement de 'A'āy Chù/la rivière Slim's; 2) la lenteur du rétablissement à la suite d'une épidémie sans précédent de typographe de l'épinette; 3) la mauvaise santé des forêts et la nécessité d'un plan de restauration qui améliorera la santé de l'écosystème et diminuera les risques associés aux charges élevées de combustible et au feu incontrôlé; et 4) le rétablissement potentiel d'une population de saumon kokani que l'on croyait proche de l'extinction.

Changements dans la fréquentation depuis le plan de 2010 : En 2012, le centre culturel Da Kū a été construit par les PNCA à Haines Junction. Cette installation abrite un centre d'accueil de Parcs Canada et un centre d'information du gouvernement du Yukon, offrant aux visiteurs un excellent point de départ pour leur visite. En 2019, le centre d'accueil Thechāl Dhāl' a été rénové et de nouvelles expositions ont été élaborées, offrant aux visiteurs la possibilité de s'engager auprès des Premières Nations locales, de leur culture et de leur langue. Depuis 2010, une diminution importante des voyages organisés s'est accompagnée d'une augmentation du nombre de voyageurs indépendants. Le nombre de randonneurs dans l'arrière-pays et le nombre de campeurs au terrain de camping Māt'ātāna Mān/du lac Kathleen, sont en augmentation et certaines activités gagnent en popularité, comme le packrafting et le cyclisme. En 2018, cinq oTENTiks, une marque d'hébergement de substitution de Parcs Canada, ont été construits sur le terrain de camping du Māt'ātāna Mān/lac Kathleen, offrant une nouvelle possibilité aux

visiteurs. Les programmes d'interprétation, les événements spéciaux et les programmes scolaires se sont multipliés ces dernières années.

du parc national et de la réserve de parc national Kluane-Parcs Canada et du gouvernement du Canada, intitulée « Consultations auprès des Canadiens ». Des journées portes ouvertes et des réunions publiques sont prévues dans plusieurs collectivités locales. Tous les commentaires reçus seront pris en compte par le Conseil lors de la finalisation du plan directeur.

7.0 Buts, objectifs et cibles

La gestion de la RPN Kluane pour les 10 prochaines années sera basée sur les buts et objectifs suivants. Les buts définissent une orientation d'ordre général, tandis que les objectifs décrivent les priorités à l'appui de chaque but. Les cibles permettent de mesurer et de rendre compte des progrès accomplis vers chaque objectif. Les plans de travail annuels seront basés sur les orientations fournies dans ce plan.

But 1 : Dań k'è kwǎjì'/La voie du peuple est vivante.

Après des décennies d'exclusion de la RPN Kluane, Dǎn rétablit sa présence dans le parc et ses liens avec celui-ci. Ce but répond au besoin permanent de soutenir Dǎn dans la reconstruction d'une relation forte et durable avec le parc, en mettant l'accent sur l'engagement des jeunes et des futurs dirigeants. Parcs Canada, les PNCA et la PNK collaboreront pour déterminer les obstacles à la reconnexion et mettre en œuvre des solutions. La revitalisation de la culture des Tutchones du Sud est fortement soutenue par la mise en œuvre des ententes définitives des PNCA et de la PNK.

Objectif 1.1 : Revitaliser la culture et les traditions des Tutchones du Sud.

Cibles :

- Dǎn pratique et vit sa culture dans le parc – en menant des activités traditionnelles comme le camping, la récolte et l'organisation de camps culturels, en renouant avec les zones culturelles et en enseignant aux nouvelles générations.
- Une approche de la gestion des ressources culturelles, comprenant un inventaire des ressources connues, des objectifs de gestion et des mesures, a été mise en place dans un délai de cinq ans.
- Parcs Canada, les PNCA et la PNK collaborent pour établir un programme de gardiens dans le parc.

Objectif 1.2 : Parcs Canada, les PNCA et la PNK collaborent pour respecter les obligations énoncées dans les ententes définitives.

Cibles :

- L'histoire, la culture et les droits des Premières Nations sont reconnus dans l'exploitation du parc.
- Parcs Canada a facilité les possibilités économiques et d'emploi liées à la gestion du parc, y compris l'établissement des installations d'écotourisme proposées par les PNCA et la PNK.
- Les connaissances autochtones et scientifiques sont intimement liées et guident la gestion du parc.

But 2 : Dákeyi ukaanathì jè/Vous tous, veillez sur notre pays avec votre cœur.

Cet objectif met l'accent sur le maintien et l'amélioration de l'intégrité écologique des écosystèmes et sur la nécessité de renforcer la résilience face à des environnements en mutation rapide en raison du changement climatique. Les décisions de gestion seront fondées sur les connaissances autochtones, locales et scientifiques. Les partenariats de recherche, les gardiens du savoir des Premières Nations et la participation des jeunes sont des éléments clés. Les valeurs culturelles de Dǎn à l'égard de la gestion des terres sont honorées et transmises, et les activités traditionnelles de Dǎn sur le paysage sont reconnues comme contribuant à l'intégrité écologique et à la santé de la terre. Ces

activités sont reconnues et prises en compte dans la gestion du parc. Cela permet d'enrichir la biodiversité et l'intégrité écologique.

Objectif 2.1 : Dásia keyi ukaanáthjè/Vous veillez sur le pays de nos grands-pères avec votre cœur.

Cibles :

- Un plan de gestion des feux qui fournit une orientation stratégique sur les activités de gestion des incendies, y compris l'utilisation du feu à des fins culturelles, écologiques et de réduction des risques, a été élaboré dans un délai de cinq ans. Le plan décrit les priorités de planification et d'exploitation et intègre les pratiques traditionnelles dans les éléments de base suivants : prévention des feux incontrôlés, réduction des risques de feu incontrôlé, préparation aux feux incontrôlés, gestion et intervention en cas de feu incontrôlé et mise en œuvre des brûlages dirigés.
- Des accords avec les gouvernements voisins pour gérer et diminuer au maximum l'impact des feux incontrôlés sur les ressources à l'intérieur et à l'extérieur du parc sont en place dans un délai de trois ans.
- Une stratégie de gestion visant à remédier aux effets néfastes potentiels du bison des bois sur l'environnement et la culture a été élaborée dans un délai de cinq ans. La stratégie de gestion envisage des options pour atténuer et réduire le risque d'expansion de la population.
- Il n'y a pas d'expansion d'espèces envahissantes terrestres nouvelles ou existantes dans le parc.
- La surveillance de la population d'originaux de la rivière Duke fournit des renseignements utiles sur la santé du troupeau.
- Une approche par unité de gestion du paysage, qui diminue au maximum les perturbations cumulatives pour les grizzlis, a été mise en œuvre dans un délai de cinq ans. Cette approche comprend une stratégie d'évaluation et de gestion des perturbations aériennes et des atterrissages dans le parc.

Objectif 2.2 : Chu ukaanáthjè/Vous prenez soin de l'eau avec votre cœur.

Cibles :

- La sensibilisation aux valeurs culturelles de Dän en matière de gestion de l'eau, y compris les aspects cérémoniels, s'est renforcée.
- La compréhension du saumon kokani s'est améliorée et sa population est résiliente.
- Les populations de truite grise des lacs Mush, Bates et Mät'atāna Mān/Kathleen, demeurent résilientes (c.-à-d. à l'intérieur de +/- 1 écart-type de l'effort de base par unité de prise).
- Shadahāla Chù/Dezadeash La qualité de l'eau des rivières reste élevée.
- Il n'y a pas d'espèces aquatiques envahissantes ni de maladies dans le parc.
- Au total, 70 % des pêcheurs du parc montrent qu'ils sont conscients de leur rôle dans la prévention de la propagation des espèces envahissantes.

Objectif 2.3 : Les espèces en péril sont protégées.

Cibles :

- Un inventaire de la répartition des espèces en péril nouvellement inscrites dans le parc a été réalisé.
- Une analyse de site multi-espèces a été réalisée dans un délai de deux ans.

Objectif 2.4 : Les approches de gestion reconnaissent les impacts du changement climatique et abordent les nouveaux problèmes potentiels.

Cibles :

- Des outils d'évaluation de la vulnérabilité et des risques sont utilisés pour déterminer les impacts et hiérarchiser les options d'adaptation.

- Les émissions de gaz à effet de serre des installations du parc (c.-à-d. la consommation de combustible de chauffage et d'électricité) et des véhicules (c.-à-d. la consommation de carburant) seront suivies et réduites par rapport aux niveaux de 2020, conformément à l'engagement national de Parcs Canada.
- Les facteurs de stress non climatiques ont été réduits afin d'accroître la résilience des espèces au changement climatique; en particulier, la mortalité des moutons le long de la route de l'Alaska est réduite dans un délai de cinq ans.
- Il existe une plus grande collaboration avec les partenaires et les chercheurs pour s'attaquer à des problèmes complexes et à des questions émergentes, et pour sensibiliser davantage le public.
- Les jeunes ont participé à au moins une activité de surveillance chaque année.

Objectif 2.5 : Les valeurs sur lesquelles repose le statut de site du patrimoine mondial et de Réseau des rivières du patrimoine canadien du parc sont intactes.

Cibles :

- La collaboration et la communication entre les partenaires du site du patrimoine mondial et du Réseau des rivières du patrimoine canadien se sont améliorées.
- Le rapport de surveillance décennal de la rivière Alsek a été réalisé dans un délai de huit ans.
- L'histoire, la culture et les droits des Premières Nations sont mis en évidence dans les renseignements sur les désignations du site du patrimoine mondial et du Réseau des rivières du patrimoine canadien.

But 3 : Kwiyaajàl' / Nous sommes heureux de vous accueillir.

Ce but est axé sur la création de possibilités, pour les visiteurs ayant des capacités, des intérêts et des identités différents, de découvrir le parc, d'en faire l'expérience et d'en prendre soin. Il est nécessaire de disposer de meilleurs renseignements et d'adopter une approche stratégique pour offrir un ensemble d'expériences de haute qualité aux visiteurs, tout en diminuant au maximum les impacts sur les valeurs écologiques et culturelles. Des outils de planification de l'expérience des visiteurs seront utilisés pour atteindre cet objectif. Ces outils permettront de déterminer les marchés cibles, ainsi que les expériences et produits appropriés que le parc pourrait proposer pour répondre à la demande du marché.

Objectif 3.1 : Améliorer la compréhension des visiteurs actuels et futurs du parc.

Cibles :

- Les types de visiteurs actuels et leurs activités sont connus grâce à l'amélioration des systèmes de suivi.
- Des marchés cibles stratégiques et des occasions de développement touristique ont été déterminés.

Objectif 3.2 : Offrir aux visiteurs des possibilités d'expériences de haute qualité, liées aux besoins et aux désirs des marchés cibles.

Cibles :

- Les partenariats avec des organisations touristiques, des intervenants et des entreprises, pour promouvoir le parc et explorer de nouvelles possibilités pour les visiteurs, se sont développés.
- Les visiteurs et les résidents locaux se sentent bienvenus et leurs centres d'intérêt sont pris en compte dans l'examen des nouvelles activités de loisirs et des points d'accès.
- Les usagers du parc ont accès à des renseignements sur l'exposition aux avalanches et à d'autres risques pour les aider à prendre des décisions éclairées sur les lieux de loisirs, dans un délai de trois ans.

Objectif 3.3 : Gérer la fréquentation des visiteurs afin de diminuer au maximum les impacts écologiques, tout en maintenant des expériences de haute qualité pour les visiteurs.

Cibles :

- Les impacts de la fréquentation des visiteurs de l'arrière-pays, y compris ceux à vélo, qui font de la randonnée et utilisent des avions, sont surveillés, évalués et atténués.
- Les approches de gestion des visiteurs pour 'A'äy Chù'/la vallée de la rivière Slim's ont été révisées dans le cadre d'un plan global de fréquentation des visiteurs.
- L'accès aux possibilités d'alpinisme dans la région des champs de glace est strictement contrôlé afin d'optimiser la sécurité des visiteurs et du personnel et de diminuer au maximum la probabilité d'un sauvetage.

Objectif 3.4 : Maintenir ou accroître la satisfaction des visiteurs.

Cibles :

- Les visiteurs, dont les capacités, les centres d'intérêt et les identités sont variés, aux deux principaux points de contact (Thechâl Dhâl' et Haines Junction), se disent généralement satisfaits de leur expérience.
- Les expositions d'interprétation et la signalisation ont été actualisées et intègrent des noms traditionnels.
- Un plan stratégique de gestion des actifs est élaboré d'ici 2025.

Objectif 3.5 : Les valeurs culturelles et les systèmes de croyance de Dän sont intégrés dans l'offre aux visiteurs.

Cibles :

- Parcs Canada, la PNK et les PNCA collaborent pour diffuser de façon appropriée les histoires de Dän.
- Dän est dans le parc, transmettant ses histoires et ses traditions au personnel du parc et aux visiteurs.
- Les panneaux et les documents destinés aux visiteurs contiennent la langue des Tutchones du Sud, tandis que les possibilités pour le personnel du parc d'apprendre la langue des Tutchones du Sud ont augmenté.
- La sensibilisation des visiteurs à l'importance de la récolte et des activités culturelles de Dän a augmenté.

But 4 : Dándāl dákundür hǰ/Nous vous raconterons toute notre histoire

Les activités de sensibilisation et d'information du public sont essentielles pour concrétiser la vision d'un parc comme Kluane, considéré dans le monde entier comme une icône de la protection du milieu sauvage. Les efforts actuels de sensibilisation comprennent la participation et la direction d'événements spéciaux, l'élaboration de contenu pour les médias sociaux et le soutien de projets de films et d'articles de presse. Ces initiatives, ainsi que d'autres, contribuent à renforcer l'image du parc aux niveaux régional, national et international. La transmission de nos histoires contribue à faire connaître, apprécier et soutenir le parc et son statut international de site du patrimoine mondial de l'UNESCO.

Les priorités pour la prochaine décennie sont notamment de s'engager davantage auprès des jeunes et des collectivités locales et de mettre en avant la structure de gestion coopérative du parc, la culture des Tutchones du Sud, les vastes étendues sauvages du parc et les possibilités de loisirs de classe mondiale, la protection du patrimoine naturel et culturel et les impacts du changement climatique.

Objectif 4.1 : Accroître la sensibilisation et les liens avec le parc aux niveaux local, national et international.

Cibles :

- La portée virtuelle de la RPN Kluane a augmenté de 25 % (grâce au site Web, aux médias sociaux et aux nouvelles technologies).
- L'engagement des jeunes, par le biais de programmes scolaires et communautaires, a augmenté.
- Les collectivités locales sont mobilisées et se sentent liées au parc.
- Les PNCA, la PNK et Parcs Canada travaillent en partenariat pour faire connaître la culture des Tutchones du Sud et la gestion coopérative.

8.0 Zonage

Le système de zonage du parc national est une approche intégrée de la classification des terres et des eaux qui désigne les endroits où des activités particulières peuvent avoir lieu. Le cadre de zonage comporte plusieurs catégories, dont cinq sont utilisées dans la RPN Kluane. Le zonage suivant n'a pas d'impact sur l'accès des Premières Nations aux zones importantes sur le plan culturel ni sur les droits de revendication territoriale tels que la récolte de subsistance.

Zone I – Préservation spéciale (sept dans la RPN Kluane)

Les terres et les eaux de la zone I méritent une préservation spéciale, car elles contiennent ou soutiennent des caractéristiques naturelles ou culturelles uniques, menacées ou en voie de disparition, ou qu'elles sont parmi les meilleurs exemples des caractéristiques qui représentent une région naturelle. La préservation est la considération clé. L'accès motorisé est interdit. Dans la RPN Kluane, dans tous les secteurs de la zone I, l'accès public est interdit et l'accès motorisé n'est autorisé que pour les besoins de la gestion du parc.

Zones écosensibles (sept dans la RPN Kluane)

Dans certains cas, des zones peuvent justifier une protection et une gestion spéciales, mais ne correspondent pas aux désignations de zonage. Les zones écosensibles permettent de protéger l'ensemble des ressources valorisées et complètent le système de zonage. Les plans directeurs peuvent inclure les directives nécessaires à la protection et à l'utilisation de ces zones. L'accès motorisé est interdit, sauf à des fins de gestion du parc et pour l'accès strictement contrôlé des avions publics.

Zone II – Milieu sauvage (85 % de la RPN Kluane)

Les terres de la zone II contiennent de vastes zones qui sont de bonnes représentations de la région naturelle et sont conservées à l'état sauvage. La perpétuation des écosystèmes avec un minimum d'interférence humaine est la considération clé. Les aires de la zone II offrent aux visiteurs la possibilité de faire l'expérience directe des écosystèmes du parc et ne nécessitent que peu, voire pas, de services et d'installations rudimentaires. Dans une grande partie de la zone II, les visiteurs ont la possibilité de faire l'expérience de l'éloignement et de la solitude. L'accès motorisé est interdit, sauf à des fins de gestion du parc et pour l'accès strictement contrôlé des avions publics.

Zone III – Environnement naturel (huit dans la RPN Kluane)

Les aires de la zone III sont gérées comme des environnements naturels et offrent aux visiteurs la possibilité de découvrir les valeurs du patrimoine naturel et culturel d'un parc par le biais d'activités récréatives de plein air nécessitant un minimum de services et d'installations rustiques. Un accès motorisé strictement contrôlé est autorisé.

Zone IV – Loisirs de plein air (six dans la RPN Kluane)

Les aires de la zone IV sont capables d'accueillir un large éventail de possibilités de compréhension, d'appréciation et de jouissance des valeurs patrimoniales du parc et des

services et installations essentiels connexes, d'une manière qui a le moins d'impact possible sur l'intégrité écologique du parc, et dont la caractéristique principale est l'accès direct par des véhicules motorisés.

Zonage de la RPN Kluane

Zone I – Préservation spéciale

Zone I – Marais du ruisseau Fraser

Le marais du ruisseau Fraser est un important complexe de zones humides. L'habitat des basses terres et des marais est limité dans le parc en raison de la nature du terrain et du manque d'activité récente des feux, ce qui limite la végétation de début de succession. Le marais du ruisseau Fraser est l'une des quelques zones du parc désignées comme un habitat exceptionnel pour l'orignal.

Zone I – Nunatak Logan

Les nunataks sont des îles de vie entourées par l'environnement inhospitalier des champs de glace. Le nunatak Logan est le plus grand du parc. La partie occidentale du nunatak se trouve en Alaska et est protégée par le parc national et la réserve de Wrangell-St. Elias. L'environnement extrême du nunatak crée des conditions favorables à des plantes alpines et arctiques uniques et rares.

Gyū' Aan Nji/Zone I – Zone alpine du ruisseau Steele

Gyū' Aan Nji/La zone alpine du ruisseau Steele est la meilleure représentation des écosystèmes alpins quasi-arctiques (écosystème alpin du Nord) dans le parc. La protection de cette aire alpine représentative assure également la préservation de plusieurs espèces de plantes rares qui s'y trouvent. Les zones alpines sont particulièrement sensibles à une variété d'impacts.

Zone I – Lac et rivière Sockeye

Cette aire constitue une frayère essentielle pour le saumon kokani, la forme d'eau douce du saumon rouge. Cette population est l'une des deux seules populations sauvages du Yukon; on pense maintenant que l'autre population, celle du lac Frederick, a disparu. La population de kokanis en frai annuel, surveillée depuis 1976, a atteint une moyenne de 3 660 poissons jusqu'au début des années 2000, lorsque la population s'est effondrée et a atteint son plus bas niveau historique de 20 poissons en 2009. La population a montré des signes remarquables de récupération en 2015, mais a été suivie d'un autre effondrement, à 400 poissons, en 2018. La préservation des frayères est essentielle, car les poissons sont vulnérables pendant la saison du frai et que la nature d'expansion et de ralentissement de la population ne tolère pas les perturbations. Les géniteurs sont également une source importante de protéines pour les loups, les grizzlis et les aigles. Le ruisseau Sockeye est reconnu comme un important habitat de printemps et d'été pour les élans femelles et leurs petits.

Tthe Dats'aala Chù'/Zone I – Dunes du ruisseau Bullion

Tthe Dats'aala Chù'/Les dunes du ruisseau Bullion sont une caractéristique de 3 km carrés formée par les vents du glacier Kaskawulsh qui redistribuent le sable provenant des sources fluviales. Les dunes sont largement dépourvues de végétation et susceptibles d'être perturbées. C'est l'un des rares sites du Yukon à abriter le comandre pâle, une plante rare. C'est également l'un des rares sites d'Amérique du Nord où l'on trouve la mouche tachinide des dunes, une espèce qui figure sur la liste des espèces « préoccupantes » de la *Loi sur les espèces en péril* (LEP). Le sentier de randonnée ouest de 'A'äy Chù' (rivière Slim's) longe la base des dunes de sable. Des panneaux d'interprétation expliquant l'importance des dunes seront installés, ainsi que des panneaux interdisant l'accès et le camping.

Zone I – Dunes du cours inférieur de la rivière Alsek

La zone I des dunes du cours inférieur de la rivière Alsek, ainsi que les dunes du cours supérieur de la rivière Alsek protégées par une zone écosensible, présentent les populations les plus importantes et les plus sûres de carex des sables au Canada, une espèce qui figure sur la liste des espèces « préoccupantes » de la LEP. Les dunes sont également l'habitat de la mouche tachinide des dunes.

Zone I – Thechàl Dhâl'

Les pentes exposées au sud et balayées par le vent de Thechàl Dhâl' constituent l'un des meilleurs habitats à l'année pour le mouflon de Dall dans le parc et accueillent de 300 à 400 individus. La zone est essentielle pour les pâturages d'hiver et l'agnelage de printemps. Thechàl Dhâl' est également important pour les aigles royaux qui se reproduisent dans cette région ou qui y migrent chaque printemps et chaque automne en grand nombre. Les pentes des loess (limon et poussière glaciaire soufflés par le vent) sont très sensibles aux perturbations et abritent une mosaïque de plantes uniques, originaires de la Béringie, des grandes plaines et des écosystèmes côtiers, dont des espèces endémiques et quasi endémiques.

Zones écosensibles

Zone écosensible – Thechàl Dhâl'

La zone écosensible Thechàl Dhâl' entoure la zone I de Thechàl Dhâl', et conjointement avec la zone écosensible du delta de 'A'äy Chù' et la zone à l'extérieur du parc autour du Man Chèti'äya Chù'/ruisseau Silver, elle est un haut lieu de la biodiversité. Ces zones combinées abritent plus de 891 espèces, dont un quart des plantes vasculaires connues au Yukon.

Depuis le dernier plan directeur, l'augmentation de la fréquentation de la zone suscite des inquiétudes quant à l'activité humaine dans les couloirs de déplacement des ours. Le plateau de Sheep-Bullion a été désigné comme un habitat important pour les grizzlis, en particulier pour les groupes familiaux. Une restriction du camping est en place depuis 1998, ce qui a entraîné une diminution significative des interactions homme-ours dans la zone.

- Dans la zone écosensible Thechàl Dhâl', les points suivants s'appliquent :
 - La randonnée sur la route des crêtes de Thechàl Dhâl' est interdite pendant la période d'agnelage (du 1^{er} mai au 16 juin).
 - Le camping est limité le long des sentiers de Thechàl Chù'/ruisseau Sheep et de Dats'aala Chù'/ruisseau Bullion et sur le plateau de Sheep-Bullion. Dans la partie nord du plateau de Sheep-Bullion, le camping est autorisé pour une nuit dans la zone désignée.
 - La randonnée est autorisée sur la route menant à Shepherd's Knoll et au Sommet Soldier's. L'accès aux pentes orientées vers le sud, qui sont en zone I, est interdit.

Zone écosensible – Delta de A'äy Chù'

La zone écosensible du delta de 'A'äy Chù' est une plaine inondable à la base de Thechàl Dhâl', un écosystème unique caractérisé par des espèces végétales qui se sont adaptées au cycle des inondations et aux conditions de salinité du sol. La zone écosensible du delta de A'äy Chù', conjointement avec la zone écosensible de Thechàl Dhâl' et la zone située à l'extérieur du parc autour du Man Chèti'äya Chù'/ruisseau Silver, est un haut lieu de la biodiversité. Ces zones combinées abritent plus de 891 espèces, dont un quart des plantes vasculaires connues au Yukon.

Depuis le dernier plan directeur, l'augmentation de la fréquentation de la zone suscite des inquiétudes quant à l'activité humaine dans les couloirs de déplacement des ours.

- Dans la zone écosensible du delta de 'A'äy Chù', ce qui suit s'applique :
 - L'accès à la zone écosensible du delta de la rivière 'A'äy Chù' se fait uniquement par les points de départ des sentiers existants ouest et est de 'A'äy Chù' (rivière Slim's).

Zone écosensible du Shar Tägà'/ruisseau Grizzly

La zone écosensible du Shar Tägà'/ruisseau Grizzly protège un écosystème sensible. Il a récemment été désigné comme un habitat possible pour des espèces végétales non documentées et uniques dans la région.

Zone écosensible du cours inférieur de la rivière Alsek

En tant que rivière du patrimoine canadien, la rivière Alsek est reconnue au niveau national pour son patrimoine exceptionnel et ses valeurs récréatives en matière de descente en eaux vives. Cette zone du parc est influencée par un climat côtier, ce qui donne lieu à des communautés végétales et animales peu communes au Yukon.

Zone écosensible – Mont Goatherd

La zone alpine du mont Goatherd est la meilleure représentation de l'écosystème alpin côtier du parc. Elle fournit également un habitat important avec un bon terrain de fuite pour les chèvres de montagne. Une population de chèvres d'environ 100 animaux, représentant 12 % de la population totale du Yukon, est présente toute l'année dans cette aire de répartition. La zone écosensible reconnaît les activités récréatives existantes (c.-à-d. les randonnées d'une journée effectuées par les rafteurs, les randonnées à pied sur la route terrestre de Goatherd et les randonneurs en packraft qui se rendent au lac Bates depuis la rivière Alsek).

- Dans la zone écosensible du mont Goatherd, les dispositions suivantes s'appliquent :
 - Toute activité est interdite sur la face du mont Goatherd, à l'exception de la randonnée sur la route d'accès établie.
 - Le camping est limité à deux nuits.

Zone écosensible – Alsek, Dusty, Disappointment et Kaskawulsh

Cette zone abrite la population de grizzlis la plus dense du parc et peut-être même du Canada. Le parc lui-même est la deuxième plus grande zone protégée d'Amérique du Nord située dans l'aire de répartition des grizzlis. Le principal objectif de gestion de cette zone écosensible est de réduire au maximum les perturbations humaines sur les grizzlis (voir l'objectif 2.1 concernant les unités de gestion du paysage). Les grizzlis ont besoin de vastes zones exemptes de perturbations humaines et aéronautiques; le domaine vital moyen des femelles dans le parc est de 300 km². Les aires de mise bas se trouvent en altitude, et les vallées offrent une diversité d'habitats et de nourriture qui permet aux grizzlis de vivre toute l'année. La désignation de zone écosensible reconnaît également l'habitat précieux pour les mouflons de Dall et les chèvres de montagne. Les dunes situées au confluent des Shadhäla Chù/rivières Dezadeash et Kaskawulsh protègent la plus grande population de carex des sables au Canada, qui est une espèce en péril inscrite sur la liste fédérale.

- Dans la zone écosensible d'Alsek, Dusty, Disappointment et Kaskawulsh, les dispositions suivantes s'appliquent :
 - Le camping sauvage est interdit; le camping est limité aux sites désignés.
 - L'enregistrement des visiteurs est obligatoire pour la descente en eaux vives de jour et de nuit.

Dän Zhùr/Donjek – Zone écosensible du mont Hoge

Le rassemblement des communautés animales et végétales ici est significatif dans le système des parcs nationaux. La zone abrite plus de 1 000 mouflons de Dall. Les cols alpins de Hoge et d'Atlas sont particulièrement importants en été, car ils abritent jusqu'à 40 % de la sous-population de mouflons de Dall. Une tanière de loup dans la vallée est

utilisée depuis les années 1980. L'alpage protège également certaines des chèvres de montagne les plus septentrionales du Canada, des caribous et des pikas à collier, une espèce classée « préoccupante » par la LEP. Les étangs de la vallée constituent un habitat de reproduction pour plusieurs oiseaux protégés par la LEP, comme le grèbe esclavon et le phalarope à bec étroit, et les prairies contiennent une sauge endémique du Yukon.

- Dans la Dän Zhùr/Donjek – zone écosensible du mont Hoge, les dispositions suivantes s'appliquent :
 - Il est interdit de camper au col de Hoge.
 - Parcs Canada travaillera avec les exploitants d'aéronefs et les pilotes locaux afin de diminuer au maximum les impacts associés aux vols passant par les cols de Hoge et d'Atlas. Des restrictions peuvent être mises en place pour diminuer au maximum les perturbations causées par les randonnées et les aéronefs sur la tanière des loups dans la région.

Zone II – Milieu sauvage

La majorité de la RPN Kluane est une zone II – Milieu sauvage (85 %). Cela inclut les lacs Bates, Louise et Sockeye, qui restent non motorisés, sauf à des fins de gestion du parc.

Zone III – Environnement naturel

Quatre routes d'accès au parc sont en zone III. Il s'agit de la route du lac Mush, de la route d'Alsek, de la route est de 'A'äy Chù' (rivière Slim's River) et de la route ouest de 'A'äy Chù' (rivière Slim's). L'accès routier à la RPN Kluane est limité par des fermetures saisonnières, des fermetures à court ou à long terme liées aux ours et l'obligation d'utiliser des véhicules à quatre roues motrices. Depuis la création du parc, ces routes sont peu utilisées par les véhicules motorisés. Les autres secteurs de la zone III sont le lac Mush et l'aire de camping, le point de départ du sentier ouest de 'A'äy Chù' (rivière Slim's), l'emprise du pipeline abandonné entre Dakwäkäda/Haines Junction et Titl'at Män/le lac Dezadeash, et la rivière Dezadeash depuis la limite du parc au ruisseau Serpentine.

L'approche de gestion adoptée dans les plans directeurs précédents consistait à utiliser les ordres du surintendant pour autoriser la pratique de la motoneige à des fins récréatives dans certaines zones III et IV. La pratique de la motoneige se poursuivra sur la route d'accès au Mät'ätäna Män/lac Kathleen, sur l'aire de stationnement de l'aire de fréquentation diurne du Mät'ätäna Män/lac Kathleen, sur la surface du Mät'ätäna Män/lac Kathleen et le long de l'emprise du pipeline entre Dakwäkäda/Haines Junction et le Titl'at Män/lac Dezadeash. Afin de réduire au maximum la vulnérabilité des orignaux à la prédation par les loups résultant des voies de déplacement compactées par les motoneiges, l'utilisation publique des motoneiges ne sera pas autorisée sur la route du lac Mush. En vertu de permis spéciaux et d'accords officiels, les motoneiges peuvent être utilisées pour tracer des pistes de ski de fond sur la route du lac Mush, mais seulement jusqu'au ruisseau Alder. Tout nouveau point d'accès proposé pour les motoneiges le long des routes de la zone III sera soigneusement examiné et ne sera autorisé que si des objectifs stricts de protection écologique et d'expérience des visiteurs peuvent être atteints et maintenus.

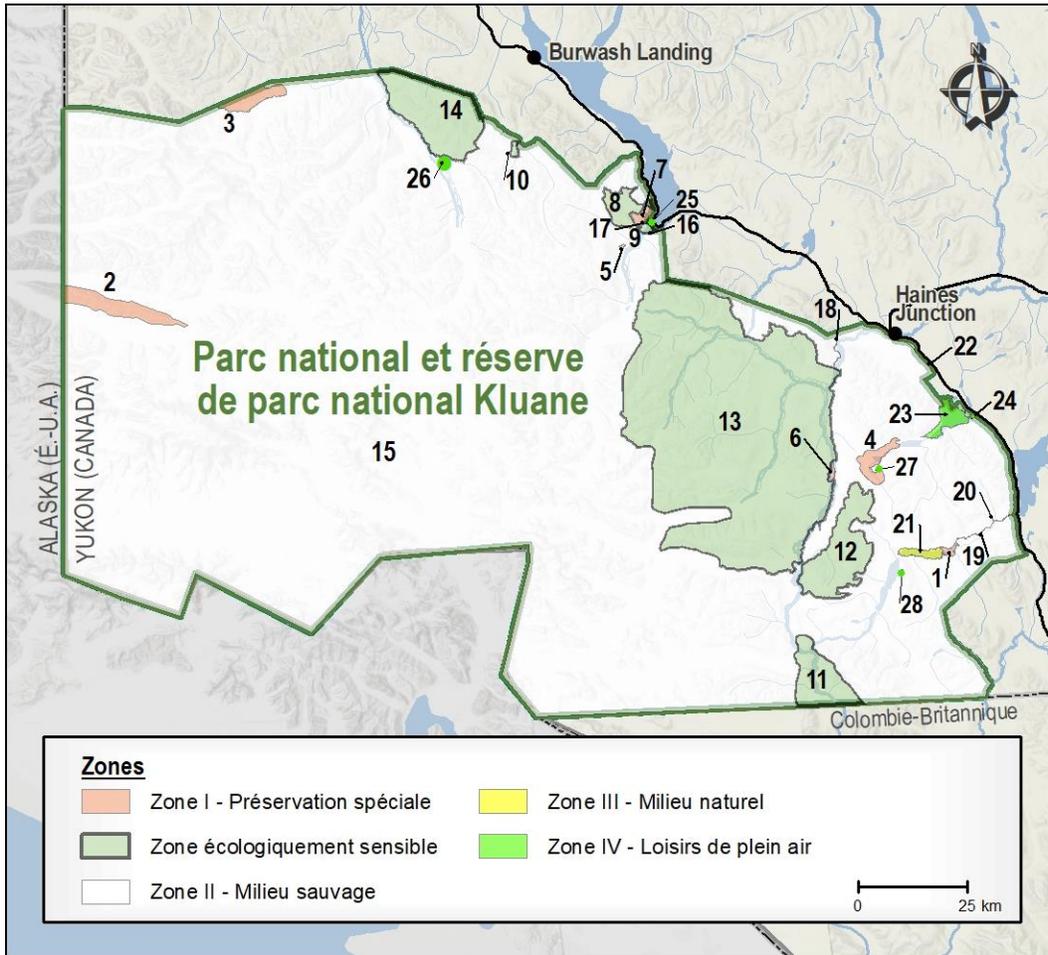
Zone IV – Loisirs de plein air

La zone IV offre un large éventail de possibilités pour comprendre et apprécier le patrimoine du parc et les services et installations essentiels qui y sont liés. Les six zones IV du parc sont les suivantes :

- Mät'ätäna Män/lac Kathleen
- Mät'ätäna Män/aire de fréquentation diurne, route d'accès et terrain de camping du lac Kathleen

- Centre d'accueil Thechàl Dhâl'
- Projet d'installation d'écotourisme appartenant à la PNK et exploitée par elle au lac Bighorn
- Deux camps de montagne proposés, appartenant aux PNCA et exploités par elles, situés en altitude, l'un entre les lacs Mush et Bates et l'autre entre les lacs Sockeye et Johobo

Carte 3 – Zonage



Carte 3 – Références		
N° d'ID	Type de zone	Nom de la zone
1	I	Marais du ruisseau Fraser
2	I	Nunatak Logan
3	I	Gyu' Aan Nji/Zone alpine du ruisseau Steele
4	I	Lac et rivière Sockeye
5	I	Tthe Dats'aala Chù'/Dunes du ruisseau Bullion
6	I	Dunes du cours inférieur de la rivière Asek
7	I	Thechàl Dhâl' Zone I
8	Zone écosensible	Thechàl Dhâl' Zone écosensible
9	Zone écosensible	Delta de 'A'äy Chù'
10	Zone écosensible	Shar Tägà'/Ruisseau Grizzly
11	Zone écosensible	Cours inférieur de la rivière Asek
12	Zone écosensible	Mont Goatherd
13	Zone écosensible	Asek, Dusty, Disappointment et Kaskawulsh
14	Zone écosensible	Dän Zhùr/Donjek – Mont Hoge
15	II	Zone II
16	III	Route de l'est de 'A'äy Chù' (rivière Slim's)
17	III	Route de l'ouest de 'A'äy Chù' (rivière Slim's)
18	III	Route d'Asek
19	III	Route du lac Mush
20	III	Route du ruisseau Shorty
21	III	Lac Mush
22	III	Emprise de pipeline abandonnée
23	IV	Mät'ätäna Män/Lac Kathleen
24	IV	Aire de fréquentation diurne et terrain de camping du lac Kathleen
25	IV	Thechàl Dhâl' Centre d'accueil
26	IV	Proposition d'installation d'écotourisme à la PNK

27	IV	Proposition de camp de montagne des PNCA
28	IV	Proposition de camp de montagne des PNCA

9.0 Résumé de l'évaluation environnementale stratégique

Tous les plans directeurs des parcs nationaux sont évalués par le biais d'une évaluation environnementale stratégique (EES) afin de comprendre le potentiel des effets cumulatifs. Cette compréhension contribue à la prise de décisions fondées sur des données probantes qui favorisent le maintien ou le rétablissement de l'intégrité écologique pendant la durée du plan. L'EES du plan directeur du parc national et de la réserve de parc national Kluane a tenu compte des impacts potentiels du changement climatique, des activités locales et régionales autour du parc, de l'augmentation prévue du nombre de visiteurs et des propositions du plan directeur. L'EES a évalué les impacts potentiels sur différents aspects de l'écosystème, notamment la réintégration culturelle, le saumon kokani (Sachäl), Titl'at Mãn Tágà/la rivière Dezadeash, les forêts, la végétation alpine, les ongulés alpins (mäy, ambäy) et le grizzly.

Le plan directeur aura de nombreuses incidences positives sur l'environnement, notamment le maintien et l'amélioration de l'intégrité écologique dans le parc, et des stratégies visant à déterminer les besoins propres aux espèces en péril dans le parc. Les cibles du plan directeur visant à revitaliser la culture et les traditions des Tutchones du Sud et les modifications du zonage proposées amélioreront la réintégration culturelle dans le parc.

On prévoit que le changement climatique sera le principal facteur de changement dans le parc national et la réserve de parc national Kluane au cours des 10 prochaines années. Les objectifs désignés dans le cadre du But 2 : Dákeyi ukaanathì` jè/Vous tous, veillez sur notre pays avec votre cœur, atténueront la mesure dans laquelle le changement climatique touche le parc, en réduisant les facteurs de stress non climatiques sur les composantes vulnérables de l'écosystème. La surveillance continue et la gestion active dans le parc serviront à atténuer les effets cumulatifs potentiels sur le saumon kokani, Mbet/la truite grise, Titl'at Mãn Tágà/la rivière Dezadeash, les zones humides, la végétation alpine et Kanäy/l'élan. Par exemple, la truite grise est en danger en raison du changement climatique et de l'augmentation potentielle de la pression de récolte due aux restrictions de la pêche récréative à l'extérieur du parc. La surveillance continue de la truite grise permettra de déterminer si la population est en déclin et d'éclairer les décisions de gestion adaptative.

La végétation forestière est en danger en raison de l'extinction des incendies historiques et du changement climatique. L'élaboration et la mise en œuvre d'un plan de gestion des feux de forêt et la conclusion d'ententes avec les gouvernements voisins sur la gestion et la réduction des impacts des feux de forêt contribueront à améliorer l'état des forêts et à accroître la résilience face au changement climatique.

Les ongulés alpins et les grizzlis sont particulièrement vulnérables aux effets cumulatifs. Le changement climatique, l'évolution prévue du nombre de visiteurs, la mise en place d'écogîtes et les facteurs de stress extérieurs au parc devraient avoir une incidence sur les ongulés alpins et les grizzlis. Les mesures d'atténuation prévues dans le plan directeur comprennent la collecte et la surveillance de la fréquentation des zones de l'arrière-pays par les visiteurs afin de mieux éclairer les décisions de gestion, et l'élaboration d'une approche de gestion des grizzlis par unité de gestion du paysage. Les modifications du zonage proposées protégeront les habitats sensibles des grizzlis et des ongulés alpins à des périodes importantes de l'année. Ces mesures d'atténuation réduiront la probabilité de rencontres entre l'homme et l'ours et réduiront au maximum le stress des ongulés alpins.

Parcs Canada propose des modifications du zonage à Kluane. L'ébauche du plan directeur reflète les modifications apportées au zonage pour : 1) intégrer de nouveaux renseignements sur les exigences de protection des écosystèmes, ainsi que sur la capacité

et l'aptitude des écosystèmes à offrir des possibilités d'expériences aux visiteurs, et 2) confirmer et déterminer les expériences des visiteurs qui sont compatibles avec les exigences de protection des écosystèmes. L'EES a constaté que les modifications du zonage et les activités potentielles correspondantes sont compatibles avec la capacité de Kluane à respecter les exigences de protection de l'écosystème.

Le parc national et la réserve de parc national Kluane font partie du site du patrimoine mondial Kluane/Wrangell-St. Elias/Glacier Bay/Tatshenshini-Atkasut. Les valeurs du patrimoine mondial pour lesquelles il a été désigné ont été évaluées afin de s'assurer que le plan directeur les protège adéquatement.

Les partenaires autochtones, les intervenants et le public seront consultés sur l'ébauche du plan directeur et le résumé du projet d'EES. La rétroaction sera prise en compte et intégrée dans l'EES et le plan directeur, le cas échéant.

L'EES a été réalisée conformément à la Directive du Cabinet sur l'évaluation environnementale des projets de politiques, de plans et de programmes (2010) et a permis d'évaluer la contribution du plan directeur à la Stratégie fédérale de développement durable. Les projets individuels entrepris pour mettre en œuvre les objectifs du plan directeur sur le site seront évalués afin de déterminer si une étude d'impact est requise en vertu de la *Loi sur l'évaluation environnementale et socioéconomique au Yukon* (2015) ou de la législation qui lui succède. Le plan directeur appuie les objectifs de la Stratégie fédérale de développement durable, soit l'Écologisation du gouvernement, des Terres et des forêts gérées de façon durable, des Populations d'espèces sauvages en santé, Rapprocher les Canadiens de la nature et des Collectivités sûres et en santé.

Tandis que l'on s'attend à de nombreux effets environnementaux positifs, la mise en œuvre du plan directeur du parc national et de la réserve de parc national Kluane ne devrait pas avoir d'effets environnementaux néfastes importants.